

Contrat de l'offre commerciale « iPad 24 »

1 - OBJET

Le présent contrat commercial a pour objet de définir les conditions de l'offre spécifique définie sous l'intitulé « iPad 24 » et qui constituent des conditions particulières aux Conditions Générales de Vente en cours signifiées sur les supports de l'entreprise (catalogue, site internet, factures).

Il est conclu conjointement entre l'entreprise pharmacie, son pharmacien titulaire ou l'un des titulaires associés, ci-après dénommé le « Contractant » d'une part, et la SARL Synthèse Communication, d'autre part, ci-après dénommé le « Prestataire ».

En cas de cession, le contrat, attaché au Contractant cédants, est transmissible conjointement à l'entreprise pharmacie, au titulaire ou aux associés titulaires cessionnaires du fonds de commerce de pharmacie et de sa licence.

2 - DUREE ET DENONCIATION

L'offre commerciale iPad 24, est valable jusqu'au 28 février 2025.

Ce contrat est conclu pour une durée d'engagement de 24 mois consécutifs à compter du 1er mois de souscription signifié par la première livraison.

Au terme, le Contractant est libre de le dénoncer **trois mois avant le terme de l'engagement de 24 mois par LRAR** ou de le poursuivre aux conditions déterminées dans le paragraphe « poursuite du contrat », ou si aucune dénonciation n'est intervenue.

3 - REMISE ET AVANTAGES

Le présent accord suit toutes les dispositions du « CONTRAT SERENITE » des Conditions générales de vente (mât et moteur offerts) sauf pour la remise commerciale sur facture qui est de **DIX POUR CENT (10%)**.

Dans le cadre du présent contrat commercial et sous réserve du respect de ses dispositions, il sera offert par le Prestataire au Contractant l'ayant souscrit, une **TABLETTE IPAD APPLE modèle 2024 ou ultérieur** et présentant les caractéristiques techniques non contractuelles suivantes et soumises aux modifications suivant les évolutions techniques apportées au produit par Apple : *écran «Liquid Retina» 10,9 pouces, couleur sRGB, True Tone, Puce A14 Bionic, 64Go, appareil photo grand angle 12 Mpx, video 4K, caméra avant ultra grand-angle 12 Mpx horizontale, micros et haut-parleurs stéréo en mode paysage, Wi-Fi 6, compatible avec l'Apple Pencil (USB-C et 1ère génération) (non fourni), compatible avec le Magic Keyboard Folio (non fourni), couleur de la tablette au choix (gris, bleu, rose, jaune), câble USB-C, adaptateur secteur USB-C 20W.*

En cas de dénonciation avant le terme des 24 mois d'engagement, quelle que soit la raison, y compris les cas de force majeure définis par la législation en cours, le présent contrat sera frappé de caducité, il sera déclaré nul et non avenue et sa résolution sera effective aux torts du Contractant, l'iPad pré-commandé à l'attention du contractant (livré ou non) sera facturé au prix public au tarif en vigueur pour des caractéristiques techniques identiques ou équivalentes ; et la totalité des décors de vitrine, livrés et déjà commandés seront refacturés rétroactivement au tarif brut en vigueur, étant précisé que les décors sont pré-commandés avec un délai d'un trimestre permettant une fluidité de la production et de la gestion des livraisons sur le territoire national.

4 - POURSUITE DU CONTRAT

Au terme des 24 mois d'engagement, le Contractant qui n'a pas dénoncé le présent contrat selon des modalités définies à l'article 2 (DUREE ET DENONCIATION) poursuit tacitement le contrat souscrit selon les modalités décrites dans les Conditions générales de vente du contrat SERENITE.

Les décors de vitrine livrés mensuellement bénéficieront automatiquement de la remise de **TRENTE POUR CENT (30%)** attachée au contrat SERENITE sans formalité.

5 - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Tout différend commercial entre les parties sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Paris.

Contrat fait à Paris en deux exemplaires originaux, paraphés en page une, signés en page deux, le (date)

Le Contractant
(Prénom, Nom, signature et tampon)

Le Prestataire, Synthèse Communication
JL Tomasini, Directeur et Gérant

